

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	25

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 mai 2023

Numéro Délibération	34/2023
Date de mise en ligne	25 Mai 2023

Convocation transmise le 16 mai 2023

objet de la délibération Société PLASTICLEAN – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) – Dossier d'autorisation environnementale - Avis du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA - Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pascale LOCK – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : M. Jean IBANEZ – Pouvoir à M. Jean-Paul FINART / M. Jean-Claude SALAS – Pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à M. Max RASCALOU / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Pierre BARRE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

Excusés : M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES

Absents : M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Géraldine GROLIER rapporte l'affaire ;

La société PLASTICLEAN, dont le siège social est situé RD 265, Route de Marsillargues à Aimargues (30470), a déposé auprès des services de la Préfecture de l'Hérault un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de créer une unité de traitement de films agricoles usagés sur le PA du Salaison, 785 rue Terre du Roy à Vendargues.

En application de la réglementation en vigueur, cette demande d'autorisation a été soumise à une enquête publique d'une durée de 17 jours, qui s'est déroulée du 24 avril au 10 mai 2023 inclus. Par ailleurs, cette demande doit également faire l'objet de l'avis du conseil municipal, rendu au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Durant la période de consultation, une seule observation a été portée sur le registre dématérialisé par un auteur anonyme, qui se positionne défavorablement sur le projet au motif que la zone industrielle demeure trop proche d'habitations et d'établissements scolaires, qui seraient soumis à une éventuelle pollution atmosphérique engendrée par l'usine.

Vu le dossier mis à l'enquête publique et sa complétude, notamment en termes d'analyse des risques,

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Transmise en Préfecture

▫ Mise en ligne le : 25 Mai 2023

.../...

Considérant que cette société innovante est seule en France pour le traitement des plastiques agricoles, qui jusqu'à présent étaient enfouis en l'absence de machine ne savant séparer les cailloux et la terre qui restent en surface une fois les plastiques retirés du sol,

Considérant que cette activité répond aux enjeux d'économie circulaire dans la mesure où :

- une mini-station d'épuration sera implantée sur site permettant de récupérer à sa sortie la terre qui devient de la terre végétale réemployée pour les cultures,
- les cailloux eux seront récupérés par Mialanes pour être concassés et servir pour le béton,
- les plastiques broyés et éliminés de tous corps extérieurs et de pollution repartiront en balles en Haute-Loire pour être transformés en film plastique,

Considérant la solution innovante et écologique de traitement de ces déchets apportée aux agriculteurs en général et aux locaux plus particulièrement, avec la possibilité envisagée d'un système de dépose directe,

Considérant la création d'une quinzaine d'emplois, avec à terme la possibilité de travailler avec les industriels du PA du Salaison pour récupérer et valoriser certains plastiques, dans une logique de traitement des déchets en circuit court,

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la société PLASTICLEAN.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 25

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise en Préfecture
- Mise en ligne le : **25 Mai 2023**